



Une pièce d'identité est **obligatoire** pour le passage au DNB ou CFG, si votre enfant n'en a pas, il est impératif de vous renseigner auprès de la mairie afin de vous permettre d'établir cette démarche ou vous pouvez vous connecter sur cette adresse <https://www.service-public.fr/parti...> 

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.